



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3829^e séance

Jeudi 6 novembre 1997, à 12 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Qin Huasun	(Chine)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Rana
	Pologne	M. Matuszewski
	Portugal	M. Brito
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 27 octobre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/821)

Lettre datée du 4 novembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/840)

La séance est ouverte à 12 h 20.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*interprétation du chinois*) : Étant donné que ceci est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Juan Somavía, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre 1997. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Somavía pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 27 octobre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/821)

Lettre datée du 4 novembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/840)

Le Président (*interprétation du chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Deinde Fernandez (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit

conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents suivants : S/1997/821, lettre datée du 27 octobre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre datée du 23 octobre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la République gabonaise; S/1997/840, lettre datée du 4 novembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une lettre datée du 17 octobre 1997, adressée au Secrétaire général par le Président de la République centrafricaine.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/849, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/828, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 octobre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le sixième et dernier rapport périodique de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB).

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République centrafricaine. Je lui donne la parole.

M. Deinde Fernandez (République centrafricaine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer aux membres du Conseil notre sincère gratitude pour cet important projet de résolution que le Conseil s'apprête à examiner. Nous n'avons aucun doute qu'étant donné la grande sagesse dont font montre les membres du Conseil réunis ici, il sera possible de trouver une solution appropriée avant le mois de février pour la poursuite de la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB).

Je tiens à donner une nouvelle fois la garantie que mon gouvernement coopérera pleinement avec le Conseil, le Secrétaire général et la MISAB pour renforcer et promouvoir la cause de la paix et de la démocratie et pour faire en sorte que soient réunies toutes les conditions nécessaires afin que le peuple entier de mon pays, la République centrafricaine, connaisse une vie meilleure.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de la République centrafricaine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1997/849) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1136 (1997).

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 30.